Antenne logement de la CU GPS&O

L'antenne logement du CCAS est gérée par la Communauté urbaine GPS&O, à travers une personne dédiée qui vient deux fois par semaine dans les locaux du centre social.

Logements aidés

L’instruction du dossier est prise en charge par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O).

Loyers impayés (secteur privé ou social) et prévention des expulsions

Une commission locale se réunit une fois par trimestre pour identifier notamment les ménages en difficulté. Composée des bailleurs sociaux, d’agents du CCAS, de l’assistante sociale du Département, de la conseillère sociale du bailleur et d’un élu, elle propose des aides comme moyen de secours en cas d’assignation ou de convocation.

Logements insalubres (privés ou sociaux)

Pour résorber les situations d’habitat insalubre, la Ville d’Epône a dédié un agent en septembre 2016. L’état des logements impropres à un habitat décent est constaté à l’appui d’un diagnostic et d’un rapport précis : l’objectif étant d’aider à engager sans tarder avec les occupants, bailleurs ou locataires, les rénovations nécessaires.

Liens utiles
Toutes les infos sur la demande de logement social sur gpseo.fr